

REPONSES DP FRANCE 3 CHAMPAGNE-ARDENNE

Décembre 2015

Question 1 :

Les salariés se posent des questions au sujet du mode d'attribution des caméras, attribution individuelle comme actuellement ou parc collectif ? Cette dernière solution provoquerait une désresponsabilisation au niveau de l'entretien des caméras ainsi que des problèmes d'hygiène, notamment sur l'œilleton !
La direction a-t-elle fait son choix ?

Réponse :

La direction se dit à l'écoute de la remarque formulée dans la question.

La direction n'a pas encore fait de choix définitif à cette heure-ci, mais elle a noté des tendances et attirances sur certains modèles. Le chef de centre nous dit que quelques JRI sont sortis pour un test des caméras mais pas en conditions de tournage réel (pour des raisons de workflow, et notamment d'ingest).

Il nous dit avoir recueilli les mêmes tendances que lors de la première présentation à une unité près. Rien de secret dans ces tendances, la 400 est minoritaire, la préférence va à la 300 et à la 200 dans des proportions égales. Les femmes préfèrent en général les caméscopes légers. Il nous dit avoir eu un bon retour de la part des JRI sur la qualité d'image des nouvelles caméras.

Concernant l'affectation le chef de centre dit ne plus vouloir voir de noms écrits sur le matériel, que ce soit le pied ou la caméra, mais des numéros. Les placards resteront nominatifs avec un numéro de matériel (exemple : placard Lasseguette avec la caméra n°1).

La direction n'est pas du tout opposée à affecter le matériel, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons deux caméras CDD dans le parc de matériel. L'idée du chef de centre serait d'avoir plus de caméras qu'aujourd'hui et d'être ainsi en mesure de pouvoir proposer d'autres caméras pour certains tournages.

Question 2 :

**Quid des 0,25 jour de congés droits divers, sur lequel les salariés n'ont pas la main ?
La question est certes récurrente mais aucune réponse concrète n'a été donnée par la direction depuis des mois!**

Réponse 2 :

*La RRH nous répond qu'une décision a (enfin) été prise. Le 0,25 jour de congés droits divers va disparaître des compteurs et être crédité en 0,5 jour de congés..
Cette transformation devrait s'effectuer au cours du mois de janvier 2016.*

Question 3 :

**De nombreux problèmes ont été constatés lors de la monétisation du CET !
La direction a-t-elle trouvé la raison à ces dysfonctionnements ?**

Réponse 3 :

*Le paramétrage de monétisation a été corrigé, le SIRH a confirmé ce nouveau paramétrage, il ne devrait plus y avoir de soucis.
Un calcul va être fait pour les salariés ayant rencontré des problèmes, un rattrapage est prévu mais aucune date n'est avancée pour le moment.*

Question 4 :

**Est-il possible de trouver une solution pour pouvoir ouvrir la revue de presse directement sur ses Smartphones ? Actuellement il n'est possible de l'ouvrir que sur son PC.
Cela permettrait notamment une meilleure circulation de l'information régionale pour les équipes qui partent tôt en tournage.**

Réponse :

*La technologie employée à l'heure actuelle ne permet pas de répondre favorablement à cette demande. Le DRA affirme comprendre ce besoin mais qu'il n'est pas possible d'y répondre dans l'immédiat. La situation pourrait évoluer mais pas tout de suite.
Les élus posent la question de savoir s'il serait possible de publier la revue de presse sur un blog internet, en transformant le document PDF (trop lourd pour un smartphone) en un autre format publiable en ligne et totalement accessible depuis un mobile ou une tablette (à la manière des mails consultables sur le blog FO).
Le DRA nous répond qu'il y a des droits d'auteur sur les revues de presse, et qu'on ne peut pas diffuser celles-ci largement sur internet. Le fait d'en faire des photocopies même de manière restreinte est déjà assez « limitée » en soi nous confie-t-il.
L'objectif des documentalistes est de trouver une formule plus souple pour la diffusion interne.*

Question 5 :

Est-il possible de communiquer par mail au personnel de Reims mais aussi des bureaux excentrés les audiences ? Quels bilan et enseignements la direction tire-t-elle d'ailleurs de ces audiences ?

Réponse :

Les audiences sont disponibles sur Mon Espace, à la page France 3 Nord Est, et sont accessibles à tous de manière simple.

La deuxième partie de la question ne relève pas de l'instance des DP selon la direction, le DRA nous répond de manière orale. Il nous dit que les audiences se mesurent sur le long terme. Celui-ci trouvent les audiences bonnes le matin et le midi, et bonnes le soir eût égard à l'audience du programme précédent notre édition (Questions pour un Champion, pour ne pas le nommer). En effet, cette émission fait de très bonnes audiences partout en France excepté en Champagne Ardenne...

Les audiences se regardent toujours en tenant compte de ce qui est proposé à côté sur les chaînes concurrentes. Le DRA nous dit que les audiences sont bonnes pour notre 19/20 régional car le nombre de téléspectateurs remonte (il double même selon lui) après le créneau de Questions pour un Champion.

Question 6 :

La direction peut-elle rappeler la règle de calcul en matière d'ancienneté pour les personnels PTA reconvertis journalistes ?

Lors de l'harmonisation, l'ancienneté entreprise (la plus favorable) avait été prise en compte ce qui ne semble plus le cas.

Réponse :

La RRH nous répond que la date d'obtention de la carte de presse est différente de l'ancienneté société (c'est l'ancienneté société qui a été retenue dans le cadre de l'harmonisation).

Au moment de la réunion, la RRH n'était pas en mesure de nous fournir une réponse précise et allait se renseigner auprès d'instances supérieures. Voici la réponse obtenue :

« Dans le cadre d'une reconversion d'un PTA vers le métier de journaliste le salaire total est maintenu et les anciens éléments fixes du salaire PTA sont intégrés au nouveau salaire de journaliste (notamment la prime d'ancienneté PTA qui est intégrée dans le salaire de base journaliste). »

Question 7 :

Pour quelles raisons tous les Jri de Bip n'ont pas été planifiés une journée à Reims pour effectuer les essais sur les nouvelles caméras ?

Réponse :

Le chef de centre nous répond que tous les personnels concernés auront pu voir le matériel. Il ajoute que les JRI de BIP ont bénéficié d'une attention particulière, et que même les

gens en formation ont pu voir les nouvelles caméras (il est à noter qu'ils ont été formés sur le matériel actuel et non sur les nouveaux équipements).

Les élus demandent si le matériel son arrivera en même temps, le chef de centre répond que oui, que c'est la règle en général, de même que pour tous les lecteurs de cartes nouveau format afin d'intégrer le nouveau matériel à notre chaîne de fabrication.

Toutes les caméras sont prévues avec une housse du son et de l'éclairage.

Question 8 :

Combien de salariés ont le statut de formateur ? Quelle est la démarche à suivre pour obtenir ce statut ? Quelle est la règle en matière de tutorat, le tuteur est-il obligatoirement un formateur lorsqu'il s'agit de l'accompagnement d'un Jri ?

Réponse :

La RRH nous répond que 6 salariés sont labellisés formateurs par l'UFTV en Champagne Ardenne.

Les salariés qui émettent le souhait de devenir formateur doivent en faire la demande auprès de leur hiérarchie, mais c'est l'UFTV qui aura la décision finale. La RRH nous donne l'exemple de deux demandes refusées car il y avait déjà suffisamment de formateurs dans ces catégories.

Les élus demandent à la direction de préciser la différence entre tuteur et formateur. Celle-ci répond que c'est différent comme travail, le tuteur est bénévole et volontaire, au contraire du formateur qui reçoit une prime.

Le formateur est pédagogue, il doit construire un programme de formation qui doit être validé par l'UFTV, tandis que le tuteur est un référent mais qui n'est pas le seul à intervenir dans le cursus de formation.

Question orales

- *Nous avons posé la question de savoir quand les bénéficiaires des mesures individuelles seront informés. La RRH nous répond avoir eu les retours de décisions en début de semaine dernière (semaine 49), ces informations ont été transférées aux chefs de service pour communiquer auprès des salariés concernés. La RRH ajoute que la mise en paye sera finalement possible en décembre.*
- *Nous avons demandé où en était le projet d'aménagement du niveau inférieur de la station, car de nombreux salariés se plaignent de l'odeur de la salle fumeur... Le chef de centre nous répond que le projet avance sans pouvoir nous donner plus de précisions, même si le DRA et lui partagent le point de vue de nombreux salariés incommodés par l'odeur autour de la cafétéria.*

Vos élus .